

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00408
Numéro SIREN : 807 935 754
Nom ou dénomination : A.P.I. CASTRES

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2021 sous le numéro de dépôt 2547

2547
thST

A.P.I. CASTRES
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 3 rue du CARRAS, 81100 CASTRES
807 935 754 RCS CASTRES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin,
A quatorze heures trente,

Les associés de la société A.P.I. CASTRES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 9 Rue Georges Charpak, 81290 LABRUGUIERE, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent DUPONT, en sa qualité de Gérant de la société ALTERNATIVE, Présidente de la Société.

Monsieur Laurent DUPONT est désigné comme secrétaire.

La société 2C AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ~~37 000~~ actions sur les 100000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

5

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les mandats de la société 2C AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société BGH EXPERTS & CONSEILS, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée par ³⁷⁰⁰ voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par ³⁷⁰⁰ voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

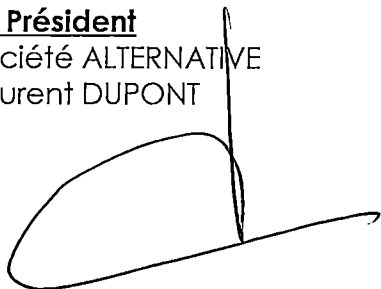
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

LD

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

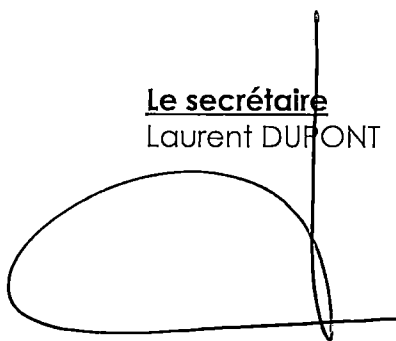
Le Président

Société ALTERNATIVE
Laurent DUPONT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by a vertical stroke and a horizontal tail.

Le secrétaire

Laurent DUPONT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by a vertical stroke and a horizontal tail.